PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

Le 21 Mars 2025 à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Sospel, dûment convoqué par M. le Maire le 14 Mars, s'est réuni en mairie place St Pierre sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	x				
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO		x	x	Christophe BRUNENGO	
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO		x	x	Eliane ALBIN	
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x			
Véronique TROCH		x			
Nicolas CROO		x	x	Michel POGGI	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHE	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO		x	x	Marianne GERMANO ORFAO	
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE		x	x	Jean-Pierre PEGLION	
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Eliane ALBIN

1) Nomination du secrétaire de Séance - Approbation du compte-rendu du 28 Novembre 2024

Secrétaire de Séance : M. le Président propose de nommer un secrétaire de séance.

Mme Eliane ALBIN est désignée par le Conseil, elle procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Président demande si le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaires, il le soumet au vote.

Le procès- verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés 23 voix pour

1) **Délibération 2025-21-03-01 Délibération instituant l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (IFSE) à la filière Police Municipale. Annule et remplace la délibération N° 2024/20/12/09 en date du 20 décembre 2024**

Rapporteur : M. David BOUSSEAU

Son rapporteur expose que le 20 décembre, le Conseil avait adopté une délibération concernant IFSE dans la filière de la Police Municipale.
Par courrier du 20 février 2025, la préfecture a fait part de 2 remarques, elle a donc demandé de retirer la délibération du 20 décembre pas suffisamment explicite et de la remplacer par la présente qui ne change en rien les modalités du dispositif.

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, M.BOUSSEAU le soumet au vote du Conseil

Le Conseil municipal après avoir délibéré ; autorise Monsieur le maire à retirer la délibération du 20 décembre 2024 et la remplacer par la présente.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 23 voix pour

2) **Délibération 2025-21-03-02 Travaux de réhabilitation de la Mairie- Demande de subvention et label BBC rénovations.**

Rapporteur : M. Christophe BRUNENGO

Son rapporteur, expose au Conseil que la réhabilitation de la mairie a été engagée avec pour objet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration de ses performances énergétiques, afin de réduire les coûts de fonctionnement.
La rénovation complète a été estimée à 2 088 719 € H.T.
Le rapporteur demande au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Entreprendre les démarches dans l'objectif d'obtenir le label BBC rénovation ciblée pour confirmer les engagements en terme de développement durable.
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (DSIL 2025), de la Région et du Département, pour un total de 80 % de la dépense H.T.

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, M. BRUNENGO le soumet au vote du Conseil

Le Conseil municipal, après délibération autorise le Maire à entreprendre les démarches pour l'obtention du label BBC Rénovation et solliciter les diverses subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département pouvant couvrir 80 % de la dépense H.T.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 23 voix pour.

3) **Délibération 2025-21-03-03 Convention intercommunale d'attribution de la CARF**

Rapporteur : Mme Eliane ALBIN

Son rapporteur expose au conseil, que la CARF, dotée d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) est amenée à jouer un rôle de pilotage dans l'élaboration de la politique d'attribution intercommunale des logements.

La conférence intercommunale du logement de la CARF en date du 20 décembre 2023 a approuvé le document-cadre fixant les orientations de la convention intercommunale d'attribution (C.I.A.)
Le rapporteur demande au conseil, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la C.I.A. aux côtes des communes de la CARF, des bailleurs sociaux et des réservataires de logements sociaux.

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, Mme ALBIN le soumet au vote du Conseil

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le document cadre de la C.I.A. de la CARF fixant les engagements des partenaires pour la période 2024-2029

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 23 voix

4) **Délibération 2025-21-03-04 - Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des produits du tabac dans l'espace public**

Rapporteur : M. Renaud DETOEUF

Son rapporteur expose au Conseil que notre commune n'échappe pas à la pollution due aux mégots jetés dans l'espace public. Des actions sont déjà menées mais elles pourraient être renforcées par l'appui de partenaires comme l'ALCOME, qui est un éco-organisme agréé par l'Etat.
L'ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voies publiques sur la base d'un contrat type unique comprenant la fourniture de kits de sensibilisation ainsi qu'un soutien financier évoluant chaque année en fonction de la population.
Le rapporteur demande au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat type entre la commune et l'ALCOME.

Ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque M. DETOEUF, le soumet au vote du Conseil

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer le contrat type avec l'ALCOME, ainsi que tout document relatif à cette décision

Votes : Unanimité des membres présents et représentés : 23 voix pour

5) **Délibération 2025-21-03-05 - Convention de partenariat pour la pérennisation de la pratique du parapente**

Rapporteur : M. Jean-Mario LORENZI

Son rapporteur expose au Conseil municipal dans le cadre de la pratique du vol libre sur la commune, une convention doit être signée entre la commune, le Conseil Départemental, la Fédération Française du vol libre et le club du vol libre de Sospel ayant pour objet de déterminer les modalités de la pratique de cette activité : autorisation de passage, entretien, régime de responsabilité ….
Le rapporteur demande au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette décision

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 23 voix

6) **Délibération 2025-21-03-06 Convention de partenariat pour la pérennisation de la pratique de l'escalade**

Rapporteur : M. Jean-Mario LORENZI

Le rapporteur expose au conseil qu'une convention doit être signée entre la commune, le conseil Départemental, la Fédération Française de Montagne et de l'escalade et l'ONF pour encadrer la pratique de l'escalade sur le site de la Nieya.

Ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, M. LORENZI, le soumet au vote du Conseil

Le Conseil approuve la proposition qui lui est faite par son rapporteur, autorise la signature de cette convention ainsi que tout document relatif à cette décision.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés : 23 voix pour

7) **Délibération 2025-21-03-07 - Vente parcelle B 723 Uebi Est**

Rapporteur : M. Michel POGGI

Le rapporteur expose au Conseil que Mme Colette FAUVIOT LEONARD épouse COMMENVILLE s'est porteée acquéreur d'une parcelle de terrain cadastré B 723 au quartier Uebi de 3160 m^2 pour un montant de 15 000 €, qui est un bien faisant partie de la procédure des biens vacants sans maître.

Le rapporteur demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à cette vente en précisant que ce terrain ne représente aucune utilité pour la commune et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, M. POGGI, le soumet au vote du Conseil

Le Conseil après en avoir délibéré, le conseil autorise M. Le Maire à procéder à cette vente

Votes : Unanimité des membres présents et représentés : 23 voix pour

8) Délibération 2025-21-03-08 - Vente partie de la parcelle E 87 Suez

Rapporteur : M. Michel POGGI

Le rapporteur expose au conseil que Mme Céline PASCAL qui possède 2 021 m^2 de terrain au quartier Suez s'est portée acquéreur de 4 027 m^2 qui représente la totalité de la parcelle cadastré E 87 au quartier Suez pour un montant de 12 000 €.

Le rapporteur demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à cette vente en précisant que ce terrain ne représente aucune utilité pour la commune et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, M. POGGI le soumet au vote du Conseil

Le Conseil après en avoir délibéré, le conseil autorise M. Le Maire à procéder à cette vente

Votes : Unanimité des membres présents et représentés : 23 voix pour

9) Délibération 2025-21-03-09 - Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) Commune

Rapporteur : M. Christophe BRUNENGO

Son rapporteur expose au Conseil que le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente la 1ere étape de la procédure budgétaire des collectivités locales et doit permettre de les informer sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui dans les communes de plus de 3 500 habitants doit être présenté dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, ce rapport indique les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

L'exposé de ce rapport, doit donner lieu à un débat et doit faire l'objet d'une délibération où est précisé que le débat a bien eu lieu ceci conformément à la loi.
Le rapporteur présente le rapport et demande aux élus d'intervenir et de donner leurs avis et remarques éventuelles.

L'ouverture de la station-service avec un budget annexe est également abordée dans le Débat.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés : 23 voix pour

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire demande au Conseil s'il y a des questions. diverses : pas de questions.

Avant de lever la séance, le maire souhaite à tous une bonne soirée, il remercie toutes les personnes ayant pris part à ce Conseil, et leur donne rendez-vous pour le prochain concernant le vote du budget le 10 avril .
La séance est levée à 21h37

Le Secrétaire de séance.